

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
A l'unanimité démission de M et Mme OGLIALORO et procuration de M. HEINTZ donnée à Mme OGLIALORO de fait annulée
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt six, le vingt et un Mars à 10 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coësmes s'est réuni à la MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame THIERY Cindy, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 17/03/2026.

Présents : Mme THIERY Cindy, Maire, Mmes : BEDU-BOYRIE Elisabeth, COLICHET Amélie, LACROIX Clarisse, ROUAULT Jocelyne, ROUVIERE Marie-Laure, SANDERS Emilie, MM : AMAUCE Cédric, CHERRUAULT Laurent, COLLIOT Yannick, ELUARD Jean-Michel, LOUIS Thomas,

Excusé(s) ayant donné procuration :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en commune de coesmes

Le :

Et

Publication ou notification du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUAULT Jocelyne

Objet : 2026-03 – ELECTION des Adjoints

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Vu la délibération du conseil municipal ayant déterminé le nombre d'adjoints à trois,

Les membres en présence sont sollicités pour présenter leur liste d'adjoints- Une seule liste est proposée par M. COLLIOT Yannick

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

1er tour de scrutin

Nombre de bulletins : 12

bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : .07

Ont obtenu :

– Liste 01 de M. COLLIOT Yannick a obtenu 12 (douze) voix

- La liste 01 ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

- M. COLLIOT Yannick

- Mme SANDERS Emilie

- M. CHERRUAULT Laurent

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 02/04/2026

Le Maire

Cindy THIERY

